

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 17 mai 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME)**Membres absents** : Mme BIOT - Mme BERNARD - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Prolongement de la rue Thimonnier et impasse Aux Champs Bonhomme - Acquisition du sol de rue et engagement des formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal**

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêtés municipaux du 11 août 2006, le groupement Afon-Baffy a été autorisé à construire dix-huit maisons groupées dans le prolongement de la rue Thimonnier et impasse aux Champs Bonhomme, dans le quartier des Grésilles.

Aujourd'hui, les voies desservant ces habitations présentent les caractéristiques techniques et un état d'entretien permettant leur intégration dans le domaine public communal.

Il est proposé de procéder à l'acquisition du sol de rue cadastré section BD n^{os} 8p, 170p, 171p, 177p, 178p et 182, d'une superficie d'environ 1 700 m² sur l'Association Foncière Logement, moyennant 1 € symbolique et d'engager les formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal du prolongement de la rue Thimonnier et de l'impasse aux Champs Bonhomme.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville sur l'Association Foncière Logement - 3, rue de l'Arrivée - 75015 Paris, des parcelles cadastrées section BD n^{os} 8p, 170p, 171p, 177p, 178p et 182, d'une superficie totale d'environ 1 700 m², moyennant 1 € symbolique ;

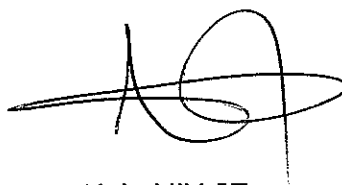
2- décider d'engager les formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal du prolongement de la rue Thimonnier et de l'impasse aux Champs Bonhomme ;

3- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



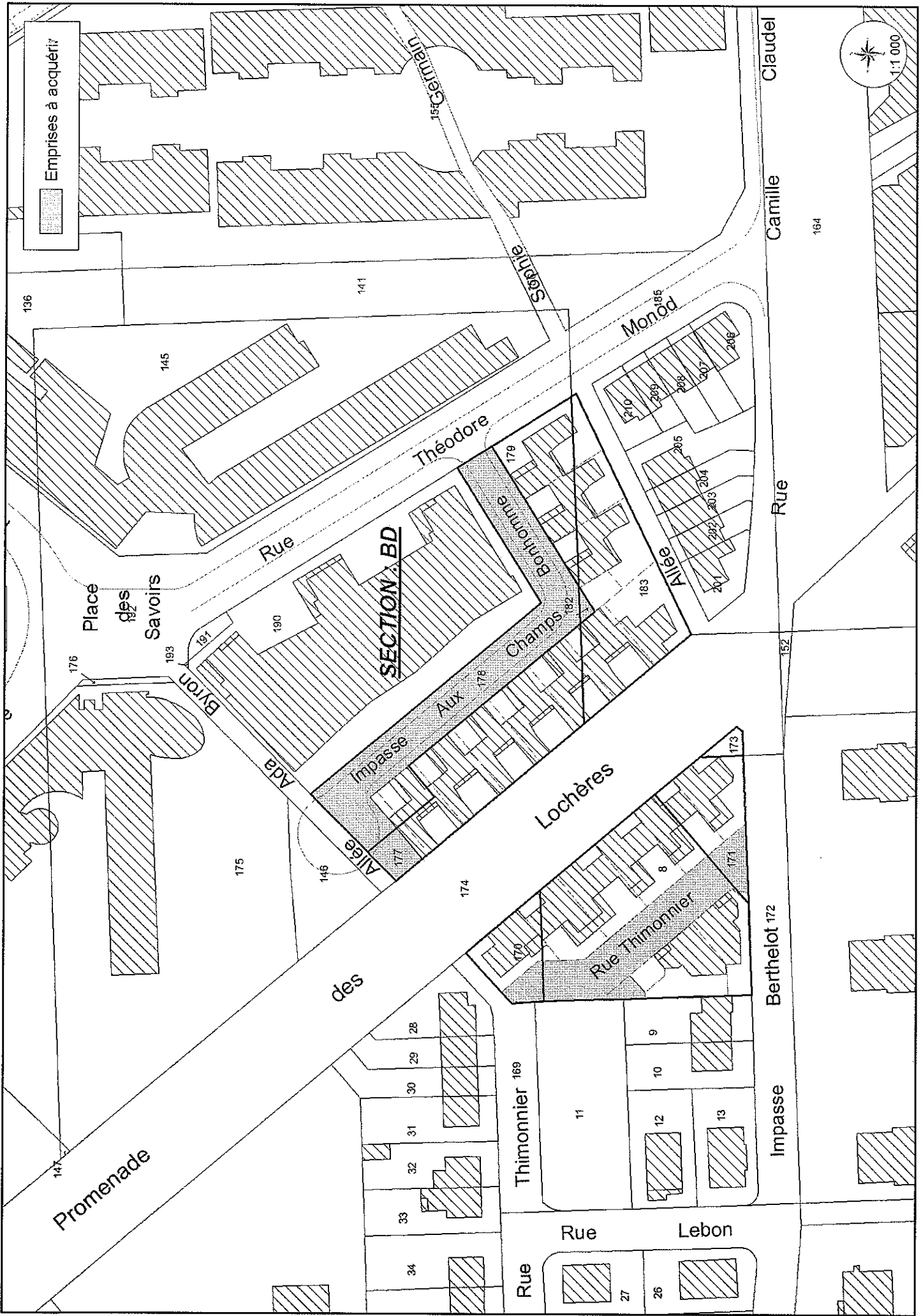
Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

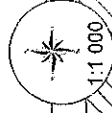
21 MAI 2010



PUBLIÉ LE 21/05/2010



Emprises à acquérir



Place des Savoires

SECTION BD

Promenade

Rue Camille Claudel

Rue Lochères

Rue Berthelot

Rue Lebon

Rue Théodore

Rue Monod

Rue

Rue Ada Byron

Rue Aux Champs

Rue Thimonnier

Rue Thimonnier

Impasse

176

145

141

136

193

189

190

179

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

175

146

174

183

173

172

171

170

169

11

9

10

12

13

34

33

32

31

30

29

28

27

26

164

1:1000